

REGLEMENT DU TOURNOI SENIORS NOCTURNE

VENDREDI 14 JUIN 2019

Article 1 : Préambule

- ✓ Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFbAD. Toute participation au tournoi implique l'adoption de l'ensemble des articles du règlement ci-après. Celui-ci sera affiché dans la salle.

Article 2 : Autorisation

- ✓ Le tournoi est autorisé sous le numéro FFbAD : (en cours)

Article 3 : Licences

- ✓ Tout participant doit être en règle avec la FFbAD, et en particulier ne pas être sous le coup d'une sanction fédérale.

Article 4 : Inscriptions

- ✓ La date limite d'inscription est fixée au jeudi 6 juin 2019 (à adresser à : **Badminton Club de l'Erdre, 32 rue des flamants roses, 44240 La Chapelle sur Erdre**).
- ✓ L'inscription ne sera acceptée qu'accompagnée du règlement des droits d'inscription d'un montant de 12 € par joueur (dont 2€ de contribution Fédérale).
- ✓ Le tournoi est ouvert aux seniors et vétérans. Aucun joueur mineur ne sera retenu.
- ✓ En cas de forfait après le tirage au sort du **Lundi 10 juin 2019**, les droits d'inscription resteront acquis au comité d'organisation, sauf présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation d'employeur, ...). Ce justificatif devra être expédié dans les 5 jours à la Ligue de Badminton des Pays de la Loire sous peine de sanction (2 à 6 mois de suspension de compétition) :
Ligue de Badminton des Pays de la Loire, 101 rue Dupetit Thouars, 49000 ANGERS
- ✓ Le classement des joueurs sera pris en compte en date du **Jeudi 6 juin 2019**.
- ✓ Le Comité d'Organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les critères sont, par priorité : joueurs de Loire Atlantique, ordre d'arrivée de l'inscription complète, tirage au sort parmi les paires si une feuille d'inscription ne peut pas être complètement prise en compte.
- ✓ Pour le bon fonctionnement du tournoi, le Comité organisateur, en accord avec le Juge Arbitre, se réserve le droit de modifier les tableaux, selon le nombre d'inscrits.
- ✓ Une convocation horaire sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription et mise en ligne sur le site www.bce44.com quelques jours avant la date du tournoi. Compte tenu de la date du tirage au sort, les convocations ne seront pas adressées avant le mardi 11 juin.

Article 5 : Arbitrage

- ✓ Le Juge arbitre du tournoi sera **Pierrick Grandin**.
- ✓ Les décisions du juge arbitre et du Comité Organisateur sont sans appel.
- ✓ Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage mais pourront être arbitrées sur demande du juge arbitre, notamment pour les finales.
- ✓ Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation.
- ✓ Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

Article 6 : Dopage

- ✓ L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.

Article 7 : Tableaux

- ✓ Les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 2 sortants, ou poule unique de 4 ou 5 selon le nombre d'inscrits.
- ✓ Constitution des tableaux en fonction du CPPH de la paire.

Article 8 : Déroulement de la compétition

- ✓ Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD.
- ✓ Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points, conformément à l'article 7 du règlement de la FFBaD.
- ✓ Le tournoi est géré avec le logiciel Badplus.
- ✓ Les têtes de séries de poules seront déterminées en fonction du CPPH FFBaD au 6 juin 2019, sous le contrôle du juge-arbitre.
- ✓ Les horaires affichés étant indicatifs, les joueurs doivent être présents dans la salle 60 minutes avant l'horaire indiqué pour leur match. S'ils doivent s'absenter, il est indispensable de prévenir le Juge Arbitre au préalable.
- ✓ Entre l'appel de leur nom et le début du match, les joueurs disposent de 3 minutes pour se préparer. Ce temps inclut notamment le test des volants et le toss (tirage au sort). Les joueurs non présents sur le terrain 5 minutes après l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre.
- ✓ Le temps de repos est compris entre le dernier point du match précédent et le premier point du match suivant. Pour ce tournoi, le temps de repos sera de 20 minutes pour tous les matchs.
- ✓ Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- ✓ La tenue vestimentaire doit être conforme à la circulaire fédérale.
- ✓ Une attitude correcte est exigée envers l'adversaire, l'arbitre, le juge-arbitre, le public mais aussi envers soi-même.

Article 9 : Volants

- ✓ Les volants sont à la charge des joueurs, à part égale.
- ✓ Un match entre deux paires de joueurs non-classés ou classés P se jouera en volant plastique, sauf accord de tous les joueurs.
- ✓ Un match entre deux paires de joueurs classés D se jouera en volant plume.
- ✓ Un match mêlant joueurs non-classés ou classés P et joueurs classés D se jouera en volant plume à la charge des joueurs classés D, sauf accord des autres joueurs pour fournir les volants.
- ✓ En cas de litige les volants officiels sont le Babolat 3 en D et le Yonex Mavis en P et NC.
- ✓ Les volants touchant les structures de la salle (panneau de basket, câbles, support corde lisse et cordes) seront remis une fois au service et seront déclarés faute en jeu.

Article 10 : Récompenses

- ✓ Les récompenses seront remises à l'issue des tableaux.

Le Comité d'organisation.